

### **Un lac chinois en mer de Chine méridionale ?**

Jacques Baudouin

***Depuis 2014, la Chine a multiplié les revendications de souveraineté sur l'archipel des Spratleys. N'hésitant pas à recourir à la force pour occuper de façon illégale plusieurs des îles qui le composent, elle y a entrepris des travaux de grande envergure qui suscitent l'inquiétude de ses voisins.***

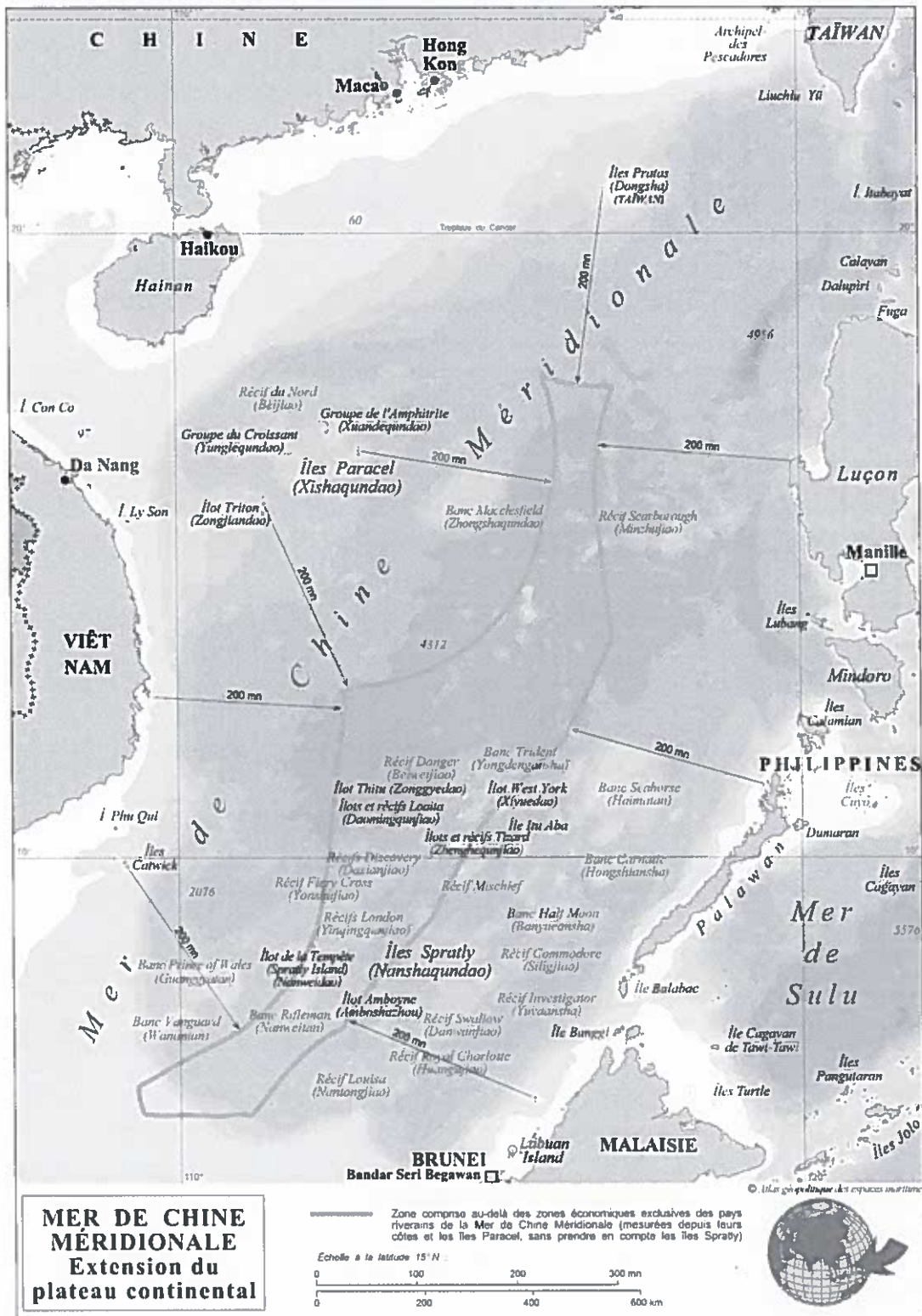
Les ambitions de la Chine (RPC) ne se limitent pas à devenir la première puissance économique mondiale. Elles sont aussi maritimes, en particulier dans la mer de Chine méridionale. Et si agressives qu'elles constituent un sujet de préoccupation pour ses voisins – le Vietnam, la Malaisie, les Philippines et Brunei. Sans parler du Japon, particulièrement inquiet des visées de la Chine sur les îles Senkaku qui lui appartiennent. Une partie de la communauté internationale commence à s'alarmer elle aussi de l'attitude belliqueuse de la RPC et des libertés qu'elle prend avec le droit international en mer de Chine. La modernisation rapide de la marine de l'Armée populaire de libération (MAPL) n'est pas l'unique manifestation de cette volonté de puissance. L'activité de Pékin en mer de Chine de Sud, et particulièrement sur un groupe d'îlots inhabités, les Spratleys, revendiqués par le Vietnam, les Malaisie, Brunei, les Philippines, Taïwan et la Chine, en est une autre illustration.

#### **La Chine, nouvelle puissance navale ?**

Après les fortes augmentations du budget de la MAPL dans les années 1970, les experts militaires ont pu observer, depuis le début des années 1980, les efforts de la marine chinoise pour passer du statut de marine de souveraineté à celui de flotte de haute mer. La première

était essentiellement défensive, c'est-à-dire destinée à protéger les approches de l'immense façade maritime du pays comme à faire respecter ses eaux territoriales et sa zone économique exclusive (ZEE). Celle-ci passant par le détroit de Taïwan, la MAPL était également conçue pour empêcher l'île « rebelle », indépendante *de facto* mais pas *de jure*, de déclarer son indépendance. Même à un degré moindre, cette menace est toujours d'actualité. Aujourd'hui, la marine chinoise est passée au stade supérieur et s'est dotée des moyens d'une « défense au large » pour protéger ses grandes voies commerciales maritimes et les détroits, mais aussi manifester une supériorité navale sur les autres puissances régionales et imposer par la force sa souveraineté sur une immense zone qu'elle considère lui appartenant.

La modernisation spectaculaire de la MAPL est l'œuvre de l'amiral Liu Huaqing. Membre du Comité permanent du bureau politique du Parti communiste chinois, il fut vice-président de la Commission militaire centrale de 1989 à 1997 et commandant en chef de la MAPL. Stratège et visionnaire, il inspira le concept de défense au large et obtint les moyens de bâtir un outil maritime à la hauteur des ambitions de Pékin. Cette évolution majeure d'une défense active des mers proches aux opérations dans les mers lointaines signifiait que la marine chinoise devait être capable de mener des opérations navales loin des côtes,



(extrait de l'ouvrage *Atlas géopolitique des espaces maritimes* – 2<sup>e</sup> édition / D. Ortolland, J.-P. Pirat, Editions Technip, 2010)

mais pas encore en haute mer. L'amiral Liu l'a explicité lui-même dans ses *Mémoires*<sup>1</sup> : « Le point central de la stratégie de défense au large est de défendre les intérêts maritimes de la Chine dans les territoires maritimes qu'elle revendique ». On ne saurait être plus clair. Pour mener à bien cette mission nouvelle assignée à la marine chinoise, l'amiral Liu affirmait qu'elle devait avoir les moyens de « prendre le contrôle maritime dans certaines zones et pour un certain temps » ; de « défendre efficacement les voies maritimes chinoises » ; de « combattre au-delà des zones maritimes revendiquées par la Chine » ; et enfin « d'assurer une dissuasion nucléaire crédible ». Selon Bernard D. Cole<sup>2</sup>, cette stratégie se développe en trois phases successives :

- La première, achevée, a permis à la MAPL d'exercer son contrôle sur la « Première chaîne d'îlots » de la mer Jaune, la mer de Chine orientale et la mer de Chine du Sud, une ligne qui, longeant les archipels japonais d'Amami et d'Okinawa, englobe ensuite Taïwan, frôle la pointe septentrionale des Philippines puis descend jusqu'à la Malaisie en incorporant l'archipel des Spratleys.
- La deuxième phase est prévue pour être terminée en 2020 et doit permettre à la Chine d'étendre son contrôle jusqu'à la « Seconde chaîne d'îles ». Celle-ci est située beaucoup plus au large et à l'est dans le Pacifique et va jusqu'à atteindre l'île de Guam (États-Unis). Dans son nouveau Livre blanc de la défense publié le 26 mai<sup>3</sup>, le Conseil d'État précise l'importance du rôle de la MAPL, considérant que « la sécurité des intérêts outre-mer dans l'énergie et les ressources, les voies maritimes stratégiques [...] est devenue une préoccupation majeure ».
- À la fin de la troisième phase, prévue pour 2050, la marine chinoise sera devenue une

marine globale, capable théoriquement de se projeter sur tous les océans de la planète.

Il lui faudra pour cela des points d'appui là où elle compte intervenir. La Chine les met d'ores et déjà en place : servie par une diplomatie que ses moyens financiers considérables rend encore plus active, elle se constitue un réseau de bases navales et de capacités portuaires dans l'océan Indien. Elle a pris pied en Birmanie à Mergui et Sittwe, au Bangladesh dans la base de Chittagong, au Sri Lanka à Hambantota et au Pakistan à Gwadar<sup>4</sup>. Pékin ambitionne aussi de bénéficier de facilités portuaires, voire de véritables bases aux Maldives, aux Seychelles, à Mombasa au Kenya, à Dar es Salam en Tanzanie, voire en Namibie et jusqu'à Lagos au Nigeria<sup>5</sup>... L'installation d'une base chinoise à Djibouti, au grand déplaisir des Américains qui occupent une grande partie du camp Lemonnier, illustre parfaitement la volonté de Pékin, s'il en était encore besoin, de devenir l'autre acteur mondial face aux États-Unis doté de tous les atouts et attributs de la puissance.

La marine chinoise dispose aujourd'hui de plus de 425 bâtiments dont 3 sous-marins lance-engins (SNLE) de type 094 équipés de 12 missiles balistiques Ju Lang 2 (à têtes multiples et d'une portée de 7 400 km), 24 destroyers et 55 frégates dont une première frégate furtive de type 056 destinée à l'escorte et à la lutte anti-sous-marine. Le bâtiment le plus emblématique de ce dispositif naval est le porte-aéronefs *Liaoning*, d'origine soviétique donc dépourvu de catapultes, premier d'une série de 4 prévus.

Les activités de Pékin sur les îlots de mer de Chine méridionale s'inscrivent dans le cadre de cette rapide montée en puissance de sa marine. L'amiral Wu Shengli, chef d'état major de la MAPL, ne manque d'ailleurs pas de souligner l'importance qu'il faut accorder à ses bâtiments dans le contexte des différents territoriaux entre la Chine et ses voisins...

1. Liu Huaqing, *Liu Huaqing Huiyilu*, PLA Publishing House, Beijing 2014. Voir l'article de Daniel Hartnett, *The Father of the Modern Chinese Navy*, Center for International Maritime Security, 8 octobre 2014.

2. Bernard D. Cole, *The Great Wall at Sea: China's Navy in the Twenty-First Century*, 2nd edition (Annapolis, MD: Naval Institute Press, 2010).

3. « Pékin fixe à sa marine de guerre des horizons planétaires » par Brice Pedroletti, *Le Monde*, 30 mai 2015.

4. Voir Laurent Amelot, La stratégie chinoise du collier de perles in *Outre-mer*, n° 25-26, 2012

5. *International Herald Leader*, 4 janvier 2013.



### Les Spratleys (Fig. 1)

En 1958, la République populaire de Chine déclare que ses eaux territoriales incluent les îles Paracels et les Spratleys. Les premières, situées à 170 milles marins du Vietnam et revendiquées par lui, sont prises par la force en 1974 et Pékin y installe une importante base militaire. Les Spratleys, elles, sont constituées par une centaine d'îles, d'îlots et de récifs qui s'étendent sur 800 km du nord au sud et sur 900 km d'est en ouest. L'archipel est situé à environ 593 milles nautiques de Hainan, à 918 milles nautiques de Taïwan, mais à seulement 432 milles nautiques d'Hô Chi Minh-Ville

et à 216 milles nautiques de Palawan. Il ne peut donc appartenir à la ZEE d'aucun pays riverain.

Revendiquées par le Vietnam, les Philippines, Brunei, Taïwan, la Chine et la Malaisie (Figs. 2, 3), les Spratleys se situent au centre de la mer de Chine méridionale et constituent un carrefour de routes maritimes vitales pour les pays de la région et la Chine au premier chef. Elles recèlent d'importantes réserves d'hydrocarbures qui en font aussi un enjeu stratégique et économique de premier plan.

Dans le domaine de l'exploration pétrolière, la mise en place en mai 2014 de la plate-forme de la *China National Offshore Oil Company* (CNOOC) 981 au sud des Paracels, à 120 milles nautiques des côtes vietnamiennes, mais à

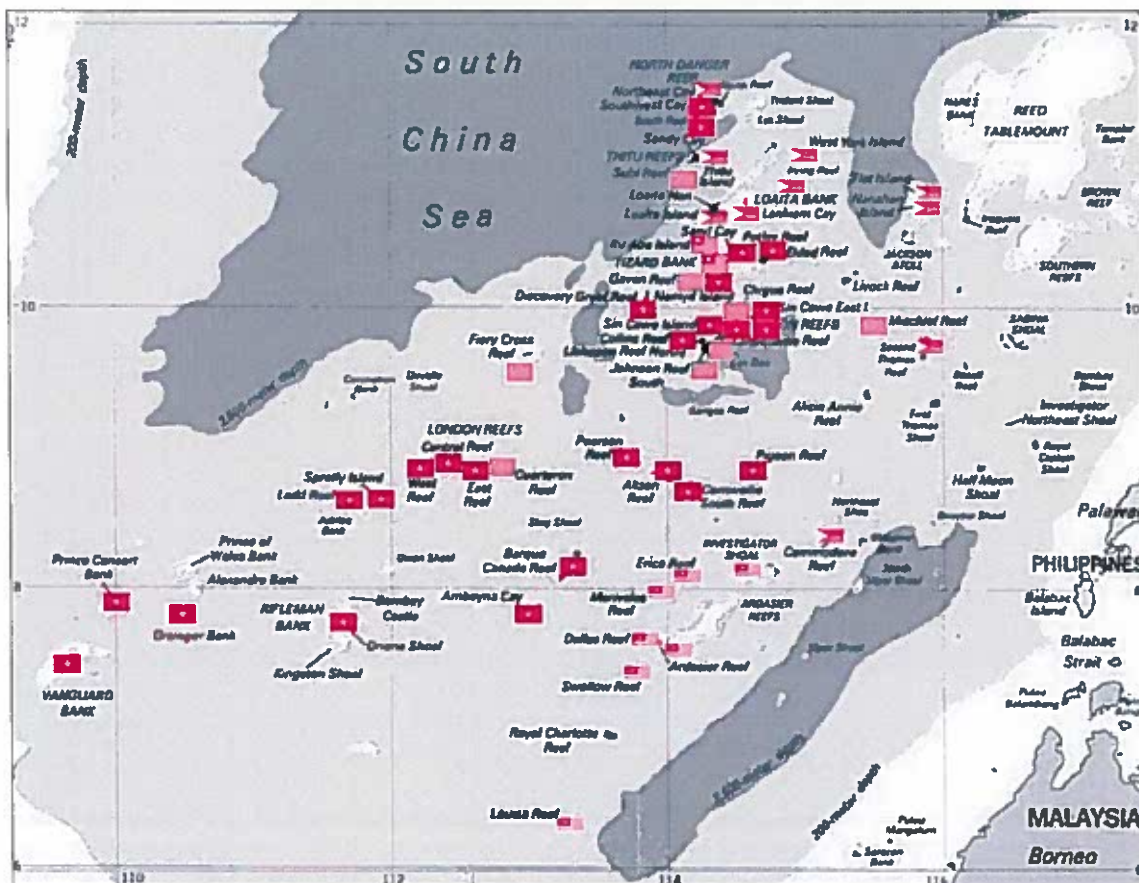


Figure 1. Les Spratleys

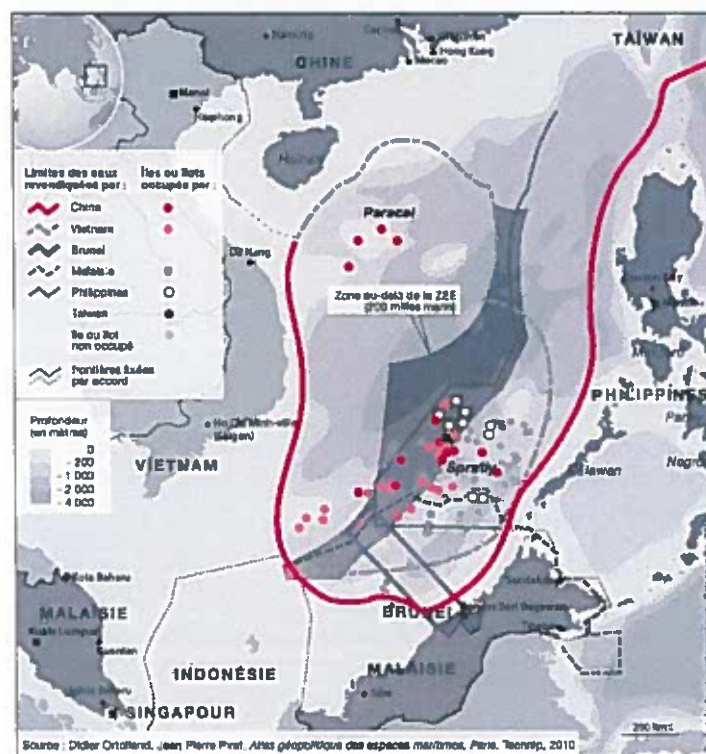
Datée du 3 février 2008, cette carte de localisation des îles, îlots et récifs de l'archipel des Spratleys montre, par le biais des différents drapeaux, les multiples annexions opérées par les pays revendicateurs, essentiellement au cours des années 1970, 1980 et 1990 (© 2008 / versée dans le domaine public par la CIA)

189 milles nautiques du point le plus méridional de la Chine (île d'Hainan) à l'intérieur donc de la ZEE du Vietnam, est l'un des exemples les plus flagrants des prétentions hégémoniques de la Chine et de son choix de mettre ses voisins et la communauté internationale devant le fait accompli. Face à la réaction vietnamienne, la compagnie chinoise a toutefois choisi deux mois plus tard d'apaiser la tension en déplaçant sa plate-forme. Dans les Spratleys, au contraire, la Chine a choisi le passage en force. Les travaux de remblaiement, de terrassement, de dragage, de constructions qu'elle entreprend depuis le début de l'année 2014 sur plusieurs îlots et récifs de l'archipel sont aussi intensifs que spectaculaires. Ils consistent à consolider et à agrandir des terrains occupés illégalement par la MAPL pour en faire des îles semi-artificielles. Près d'une dizaine d'îles et d'îlots sont ainsi le théâtre de chantiers de très grande ampleur. Les quelques exemples suivants, révélés par la surveillance satellitaire américaine,

donnent une idée précise des moyens mis en œuvre.

Les travaux les plus importants sont entrepris sur le récif de Fiery Cross qui est passé d'une superficie de 2,2 ha en juillet 2014 à 187 ha un an plus tard. Les opérations de remblaiement et de nivellement lui ont permis d'atteindre aujourd'hui une longueur de 3 900 m pour une largeur de 1 000 m, surface suffisante pour accueillir une piste d'atterrissage. Parallèlement, les Chinois ont aménagé un port de 60 ha doté d'un chenal d'accès de 300 m capable d'accueillir des navires de 5 000 tonnes. Les moyens utilisés sont à la hauteur de toutes ces opérations : 3 centrales à béton, 12 camions grue à chenilles, 10 pelleteuses, 4 ports provisoires, etc. Fiery Cross (Fig. 4), l'île la plus à l'ouest des Spratleys, est devenue une base chinoise...

Sur le récif Johnson, les travaux sont tout aussi impressionnants : construction d'un port et de son quai, d'un chenal profond de 15 m



**Figure 2. Revendications en mer de Chine du Sud**  
(d'après l'ouvrage *Atlas géopolitique des espaces maritimes* – 2<sup>e</sup> édition / D. Ortolland, J.-P. Pirat, Editions Technip, 2010)

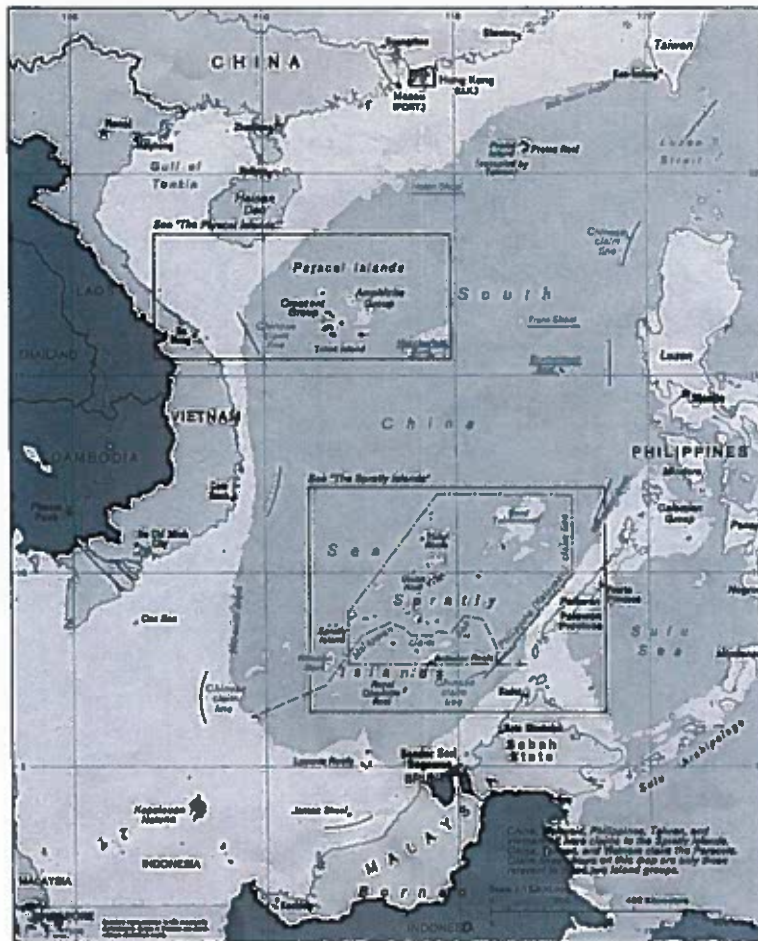


Figure 3. Carte de la mer de Chine australe, avec indication des frontières maritimes disputées (© US Central Intelligence Agency, placée dans le domaine public par la CIA)

sur une longueur de 1 000 m, et surtout d'un bâtiment de plusieurs étages pour une superficie de 6 500 m<sup>2</sup> et d'une zone portuaire où deux ou trois navires de transport sont en permanence à quai.

Autres bâtiments en construction, les immeubles d'habitation de l'îlot Hughes, ceux de Cuarteron Reef (3 au total pour une surface de 6 000 m<sup>2</sup>) et celui du récif de Gaven en construction pour une superficie de 1 200 m<sup>2</sup>. Sur Hughes, les Chinois ont aménagé une surface de 9,5 ha en forme de L, longue de 600 m, et un port capable d'accueillir des navires de gros tonnage. Là aussi, on peut observer l'utilisation d'un grand nombre de grues, de bulldozers, de camions, de bétonnières, de barges et même d'une foreuse en activité.

Plus à l'est, les opérations commencées en janvier 2015 sur les récifs Mischief ont déjà permis d'installer des pipelines, des infrastructures militaires, un héliport, un radôme et des équipements de communication. Tout laisse à penser que Mischief est destiné à devenir une base navale pour la marine chinoise.

Ces chantiers de grande envergure visent à l'évidence des objectifs militaires. En construisant illégalement des stations radars, des ports et des pistes d'atterrissage dans l'archipel des Spratleys, la Chine entend modifier la situation géopolitique en mer de Chine du Sud, au mépris de la légalité internationale et des grands équilibres stratégiques de la région. Quand elles auront été achevées, ces

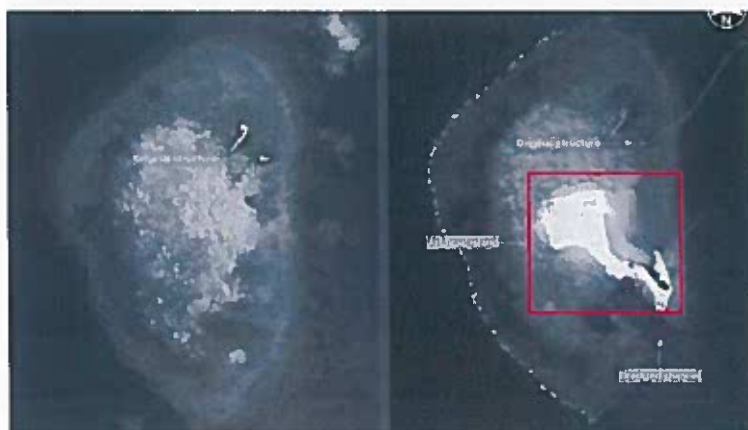




**Figure 4. Récif de Fiery Cross**



**Figure 5. Récif Johnson**



**Figure 6. Les récifs Mischief**

installations constitueront un allongement très significatif des capacités de projection de la MAPL depuis les bases de l'île d'Hainan, en particulier sa base de sous-marins, et les bases

aériennes construites sur l'île Woody dans l'archipel des Paracels. Dans un avenir proche, si rien ne vient stopper les opérations chinoises, cette capacité de projection permettra à Pékin

d'augmenter de façon notable ses capacités de contrôle naval et aérien en mer de Chine du Sud, ce qui constitue une menace directe sur la liberté de navigation dans la région.

Pékin répond à ces inquiétudes en prétendant que sa souveraineté sur les îles et îlots qu'elle occupe est historiquement justifiée, que ses travaux s'inscrivent dans un cadre légal et que ses intentions sont pacifiques. À l'appui de ses revendications, elle argue de droits historiques sur ces terres inhabitées fondés sur des textes qui sont loin d'être incontestables. Elle avance également que ses installations sont conçues pour servir d'ancrage de refuge aux navires en difficulté dans cette région soumise régulièrement à des typhons violents. Il faudrait être très indulgent pour croire que les sommes considérables investies dans des travaux d'infrastructures aussi lourds ont pour seul but de secourir des bâtiments en péril ou que les stations radars implantées sur ces îlots (encore) inhabités ne sont destinées qu'à surveiller l'approche des typhons. Pékin ne nous avait pas habitués à un tel altruisme...

En réalité, la Chine veut prendre possession *manu militari* de points d'appui qu'elle estime essentiels pour la défense de l'axe principal d'importation de son pétrole et de son commerce extérieur dont 90 % transite par la mer de Chine méridionale. Et, pour cela, elle pratique la politique du fait accompli, considérant qu'une fois installée dans les Spratleys, aucun de ses voisins n'aura les moyens de l'en déloger.

### Quels objectifs pour la RPC ?

Les objectifs de Pékin sont à la fois stratégiques et économiques. Stratégiques d'abord puisqu'en prenant le contrôle militaire de la mer de Chine méridionale, la Chine peut prétendre s'assurer celui, plus lointain, des détroits, en particulier celui de Malacca, et au-delà de la mer d'Adaman. Le détroit de Malacca est sans doute l'un des plus sensibles de la planète. La moitié du commerce mondial l'emprunte et, pour la Chine, il constitue un point stratégique vital aussi bien pour l'exportation de ses produits que pour l'importation d'une partie de son pétrole. Le contrôle du détroit par la RPC signifierait qu'elle pourrait peser très

lourdement sur la liberté de navigation entre l'océan Indien et la mer de Chine méridionale<sup>6</sup>.

Selon le général Daniel Schaeffer, la volonté de mainmise chinoise sur une partie des Spratleys s'explique aussi par la nécessité pour la MAPL de disposer d'une zone de déploiement sécurisée pour ses SNLE basés à Sanya, dans l'île de Hainan<sup>7</sup>.

Les objectifs de la Chine dans les Spratleys sont aussi de nature géopolitique et économique : il s'agit pour elle d'appuyer de façon qu'elle espère irréversible ses revendications pour élargir sa ZEE jusqu'aux abords de la Malaisie. Sa présence militaire et le contrôle maritime qui en découlera lui permettront de sécuriser l'exploration pétrolière de ses compagnies ainsi que les activités de pêche de ses chalutiers. Selon Robert D. Kaplan<sup>8</sup>, les réserves en hydrocarbures en mer de Chine méridionale s'élèveraient à 7 milliards de barils (soit 0,5 % des réserves mondiales) et un stock de 23 000 milliards de m<sup>3</sup> de gaz naturel (soit 13,4 % des réserves mondiales)<sup>9</sup> y serait exploitable.

### Pékin seul contre tous ?

Outre qu'elles manifestent sans aucune ambiguïté les ambitions stratégiques chinoises, les opérations de Pékin en mer de Chine du Sud posent de nombreuses questions d'ordre juridique, environnemental et géopolitique. Non seulement aux pays et aux instances de la région, mais également à la communauté internationale. Évoquées jusqu'à présent avec une certaine discrétion par les différentes parties concernées – les pays voisins, les commissions *ad hoc* de l'ASEAN et des Nations unies –, elles constituent aujourd'hui le socle des voies qui pourraient être utilisées pour contrecarrer efficacement les activités de Pékin, voire y mettre un terme.

6. Voir François Batail, « Les conflits en mer de Chine méridionale », *Asie Pacifique*, CERFI 09/2014.

7. In « Prétentions chinoises en mer de Chine du sud et routes commerciales européennes », *Diploweb*, 20 septembre 2014.

8. *Asia's Cauldron : The South China Sea and the End of Stable Pacific*, Random House, 2014.

9. In « Les îles Spratleys et Paracels », Enseigne de Vaisseau 2<sup>e</sup> classe (réserve) Laurent Garnier, Centre d'études supérieures de la Marine.



## Le droit

Les prétentions chinoises de Pékin sur les Spratleys ne reposent sur aucun fondement juridique. La RPC se base sur l'antériorité historique de sa prétendue souveraineté au motif que les pêcheurs chinois fréquentent les îlots depuis le III<sup>e</sup> siècle. Cet argument ne repose sur rien de concret et, de toute façon, la fréquentation dans les temps anciens (qui reste à démontrer) de pêcheurs « chinois » (à une époque où la Chine n'existait pas en tant que telle, divisée qu'elle était en trois royaumes Wei, Shu et Wu [Période des Trois Royaumes]) ne justifie aucune souveraineté chinoise sur les îlots. Le 14 avril 2011, la Chine a réaffirmé sa position dans les termes les plus fermes en réponse à une note verbale de protestation des Philippines adressée au Secrétaire général des Nations unies à propos des îles Kalayaan que la Chine revendique : « *La Chine a une souveraineté indiscutable sur les îles situées en mer de Chine méridionale et les eaux avoisinantes [...]. Ses droits et sa juridiction sont fondés sur des preuves juridiques et historiques nombreuses* »<sup>10</sup>. Oser présenter des arguments aussi peu vérifiables montre que les ambitions impérialistes de la Chine, sûre de sa force, s'expriment désormais sans retenue.

Plus sérieusement, en poursuivant ses travaux et donc ses annexions de fait, la Chine ne respecte pas le code de conduite de l'ASEAN. Adopté lors du 20<sup>e</sup> sommet de Manille en juillet 1992, déjà à la suite des activités de Pékin dans l'archipel, puis renégocié les années suivantes, ce code appelle les pays-membres à se concerter pour trouver des solutions aux problèmes posés par leurs revendications respectives sur les Spratleys. En novembre 2002, la déclaration signée par la Chine et l'ASEAN allait plus loin puisqu'elle précisait que la Chine s'engageait à « *renoncer à toute expansion sans concertation préalable avec les États signataires* »<sup>11</sup>. Pékin semble n'avoir aucune intention de respecter cet engagement.

Lors du sommet de l'ASEAN d'avril 2013, à Brunei, Le Premier ministre chinois Li Keqiang a paru toutefois se montrer plus sensible aux inquiétudes des pays voisins puisqu'il a appelé à « *la paix et l'amitié* » en mer de Chine méridionale : « *Nous devons travailler de concert afin de faire de la mer de Chine méridionale une mer de paix, d'amitié et de coopération* », a-t-il affirmé. Ces propos rassurants ont été confirmés devant le Parlement indonésien par le président Xi Jinping : « *En ce qui concerne le différend territorial et maritime entre la Chine et l'Asean, les deux parties devraient respecter le principe d'une consultation pacifique et d'un dialogue amical et résoudre ce conflit d'une manière pacifique afin de préserver la stabilité et la paix dans la région* ». Dont acte. Mais comment croire à une réelle bonne volonté chinoise quand on constate au même moment l'accélération de ses travaux de remblaiement et de terrassement sur les îles des Spratleys qu'elle occupe ? Comme tout régime autoritaire, la Chine pratique une double attitude. D'un côté, les normes diplomatiques lui recommandent d'apparaître comme une puissance bienveillante et pacifique dans les enceintes internationales ou lors des négociations avec ses voisins. Attitude qui tient davantage de la tactique que de la sincérité puisqu'elle n'a d'autre but que d'endormir la défiance de ses adversaires et de gagner du temps. De l'autre, sur le terrain, quand seuls les militaires sont à la manoeuvre, l'attitude chinoise est beaucoup plus agressive.

En installant les conditions de viabilité des récifs sur lesquels elle a pris pied, la Chine cherche-t-elle à créer les fondements juridiques qui lui permettraient de revendiquer une ZEE élargie aux Spratleys ? La question mérite d'être posée. On peut en effet considérer qu'au-delà de la nécessité d'entretenir des personnels sur place pour assurer la maintenance des installations, la présence humaine créée artificiellement pourrait constituer un argument éventuellement recevable dans le cas où elle ne parviendrait pas à imposer son occupation *de facto* des îlots. La Convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM 82, dite aussi Convention de Montego Bay) du 10 décembre 1982 est pourtant très claire sur ce point puisqu'elle stipule que

10. Cité par Edward Luttwack in *La montée en puissance de la Chine*, Odile Jacob, 2012.

11. Cité par Éric NGuyen in *L'Asie géopolitique*, Studyrama, 2006.

« les récifs submergés qui ne se prêtent pas à l'habitation humaine ou à une vie économique propre ne peuvent prétendre à une zone économique exclusive ni à un plateau continental ». On peut donc émettre quelques doutes sur la réussite de cette manœuvre chinoise, si elle se confirme.

#### L'environnement

À l'heure où les questions environnementales occupent une place de plus en plus grande dans l'agenda international, la question de l'impact des travaux chinois sur les équilibres biologiques des îlots et récifs coralliens doit être posée. Ces écosystèmes marins sont d'une grande fragilité et l'on peut craindre que les travaux de dragage, de remblaiement, de prélèvement de sable les bouleversent de fond en comble. Les conséquences sur les diverses formes de vie sous-marines n'ont pu être observées à ce jour, mais, quand elles pourront l'être, nul doute que les responsabilités de la Chine seront mises au jour.

#### Les dangers pour la sécurité et la stabilité de la zone

L'activisme militaire chinois nourrit légitimement l'inquiétude de ses voisins qui cherchent soit à s'en protéger, soit à le contrecarrer à la mesure de leurs moyens, moins importants que ceux de la RPC. La conséquence de ces tensions est une course générale aux armements dans toute la région, du Japon qui vient de modifier sa Constitution afin de se donner les moyens d'intervenir militairement à l'extérieur si nécessaire (article 9) jusqu'à Singapour qui a acquis 2 nouveaux sous-marins. De son côté, le Vietnam a également acheté 6 sous-marins de classe Kilo et des avions de chasse russes, et la Malaisie, qui a acquis 6 corvettes Gowind et 2 sous-marins Scorpène à la France, a ouvert une base à Bornéo pour les accueillir. De nombreux observateurs s'accordent à dire que les tensions qui s'accumulent en mer de Chine méridionale pourraient déboucher sur un conflit de grande intensité dans lequel les États-Unis, puissance tutélaire de la région, seraient nécessairement impliqués.

Les activités chinoises ont d'ailleurs aussi pour objectif de tester la solidité de l'alliance

militaire nippo-américaine, et plus globalement la détermination des États-Unis à défendre leur statut dans la zone. La puissance américaine reste, en effet, dominante dans la région et de loin. Les positions que les États-Unis occupent au Japon, à Guam, en Corée du Sud, et la présence de la VII<sup>e</sup> Flotte les placent en gardiens vigilants des grands équilibres stratégiques et militaires construits durant les 60 dernières années. Les patrouilles de leurs avions de surveillance maritime Orion et de leurs navires montrent que Washington n'accepte pas de voir son statut remis en cause et qu'il n'entend pas laisser Pékin abuser d'un comportement agressif sans réagir. Elles ont pour but de faire comprendre aux Chinois que les États-Unis ne toléreront aucune restriction sur la libre navigation dans les eaux internationales et qu'ils feront respecter les principes inaliénables du droit de la mer malgré leurs protestations.

Les choses ont d'ailleurs été clairement dites à deux reprises par Ashton Carter, secrétaire américain à la Défense :

- Le 27 mai 2015 à Pearl Harbor quand il a rappelé que « les États-Unis voleraient, navigueraient et agiraient partout où les lois internationales l'autorisent »<sup>12</sup>.
- Puis, le 29 mai, lors du dialogue Shangri-Là de Singapour, quand, pour protester contre les opérations chinoises dans les Spratleys, il a appelé à « l'arrêt immédiat et durable » des travaux de construction d'îles en mer de Chine méridionale.

« Par ces actions, la Chine n'est pas en phase avec les règles et les normes internationales. Les États-Unis continueront de pénétrer dans les eaux internationales de la mer de Chine du Sud », a-t-il affirmé. Le Japon s'inquiète, lui aussi, par la bouche de son ministre de la Défense, Gen Nakatani, qui n'hésite pas à dire que les prétentions de Pékin sont « contraires au droit et risquent de plonger la région dans le chaos »<sup>13</sup>.

Le fait que la zone de conflit potentiel comprenne cinq puissances nucléaires (Inde, Chine, Corée du Nord, Russie, États-Unis) n'est pas fait non plus pour rassurer. ■

12. Voir article de Brice Pedroletti, *Le Monde*, 30 mai 2015.  
13. le *Figaro.fr* du 30 mai 2015